



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
ET DU TOURISME

Nouméa, le 03 décembre 2025.

CAHIER DES CHARGES ACTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE
2026

THEMATIQUE 8 : TOURISME DURABLE

« Mettre en place des Eco gestes dans sa structure hôtelière »

Code : TDU 8.19

Contexte de l'action : La province Sud a adopté en 2024, le dernier référentiel de classement hôtelier d'ATOUT France qui intègre de nouveaux critères durables et notamment la formation du personnel à la gestion économe de l'énergie, aux mesures d'économie d'eau, et à la gestion des déchets (critère n°237) qui est obligatoire. Pour accompagner les acteurs de la filière hôtellerie dans la démarche de classement, le PPAT propose la mise en place de cette formation dédiée.

Argument plateforme : cette formation est à disposition des hôtels de la province Sud qui s'engagent dans la démarche de nouveau classement hôtelier

« Mettre en place des Eco gestes dans sa structure hôtelière
Gestion de l'énergie, des déchets et de l'eau »
Code : TDU 8.19

Le public cible :

- ✓ Les personnels permanents des hôtels de province Sud s'engageant dans la démarche de classement hôtelier sont priorisés.

Prérequis

- ✓ Pas de prérequis nécessaire

Les objectifs de la formation :

Intégrer une démarche de développement durable et écologique dans son hôtel et réaliser ainsi des économies.

Résultats attendus à l'issue de la formation

- ✓ Informer et sensibiliser tous les permanents de sa structure hôtelière aux gestes éco responsables : gestion de l'énergie, des déchets et de l'eau.

Contraintes

- Cette **formation sur la sensibilisation aux gestes écoresponsables**, doit permettre de répondre aux obligations des hôtels dans le cadre des nouveaux **critères de classement** de l'établissement.
- Elle doit être dispensable en format présentiel et/ou à distance afin de limiter les frais de déplacements.

Organisation matérielle et logistique :

Prévoir les coûts de location d'une salle équipée ainsi que tout autre matériel nécessaire à la réalisation de la session.

Les hôtels seront également sollicités pour mettre à disposition une salle de formation.

Evaluations : l'organisme de formation assurera les modalités d'évaluations suivantes :

- ✓ Une évaluation des attentes des stagiaires en amont de la formation
- ✓ Une évaluation des savoirs et savoir-faire acquis en fin de session
- ✓ Une évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de session
- ✓ Une évaluation post formation de la session (bilan de clôture)
- ✓ Entre 3 et 6 mois après la formation une évaluation de l'efficacité de la formation en milieu professionnel.

Méthodologie :

- ✓ Faire des propositions en tenant compte de la priorité à apporter des outils concrets directement réutilisables au quotidien par le participant
- ✓ Il est conseillé à l'organisme de formation de prioriser des méthodes pédagogiques actives et mixtes, d'alterner les séquences de travail, de varier entre les temps d'apprentissage théoriques et les mises en pratique.
- ✓ Il est vivement recommandé de présenter les techniques d'animation et de les décrire dans la proposition écrite en mentionnant l'objectif pédagogique.

Durée et nombres de sessions

- ✓ **4H00**

- ✓ **Le nombre de sessions dépendra du nombre d'hôtels qui s'engagent dans la démarche de classement**
- ✓ **Prévoir 15 sessions à minima**

Calendrier : l'action est pré positionnée comme suit :

- ✓ Mars à octobre 2026

Validation

- ✓ une attestation de formation ou attestation de présence

Lieu

- ✓ Dans les structures hôtelières à Nouméa
- ✓ **Dans les structures hôtelières ou à distance hors Nouméa**

Nombre de participants :

- ✓ En fonction de la taille de l'hôtel la session doit pouvoir accueillir de **6 à 12 personnes**

Profil recherché pour le ou les intervenants

- ✓ Tourisme durable
- ✓ Sensibilisation, éducation à l'environnement et au développement durable
- ✓ Formation de formateur pour adultes et /ou expérience pédagogique avérée dans la formation pour adultes